

REPUBLIQUE FRANCAISE

=====

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GAP-TALLARD-DURANCE**

L'an deux mille vingt , le huit décembre à 18h30,

Les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance, se sont réunis en la salle du Quattro de Gap, sous la Présidence de M. Roger DIDIER, sur la convocation qui leur a été adressée, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 59 Présents à la séance : 51
DATE DE LA CONVOCATION	01/12/2020
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	15/12/2020

OBJET :

Désignation des représentants au comité de pilotage du Système d'Information Géographique (SIG) départemental GéoMAS

Étaient présents :

Mme Nicole MAGALLON , M. Jean-Baptiste AILLAUD , M. Patrick ALLEC , M. Serge AYACHE , M. Christian CADO , M. Rémi COSTORIER , M. Rémy ODDOU , M. Michel GAY-PARA , M. Roger GRIMAUD , M. Bernard LONG , Mme Mélodie GAILLARD , M. Thierry PLETAN , M. Denis DUGELAY , Mme Monique PARA-AUBERT , M. Daniel BOREL , Mme Marie-Christine LAZARO , M. Christian PAPUT , Mme Annie LEDIEU , Mme Claudie JOUBERT , Mme Laurence ALLIX , M. Frédéric LOUCHE , M. Roger DIDIER , M. Olivier PAUCHON , Mme Rolande LESBROS , M. Jérôme MAZET , Mme Paskale ROUGON , M. Jean-Louis BROCHIER , Mme Catherine ASSO , M. Cédryc AUGUSTE , Mme Solène FOREST , M. Daniel GALLAND , Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB , M. Jean-Pierre MARTIN , Mme Martine BOUCHARDY , M. Vincent MEDILI , Mme Françoise DUSSEYRE , M. Claude BOUTRON , Mme Ginette MOSTACHI , M. Pierre PHILIP , Mme Chantal RAPIN , M. Joël REYNIER , Mme Françoise BERNERD , M. Richard GAZIGUIAN , Mme Charlotte KUENTZ , Mme Isabelle DAVID , M Eric GARCIN , Mme Pimprenelle BUTZBACH , Mme Marie-José ALLEMAND , M. Gérald CHENAVER , M. Christian HUBAUD , M. Guy BONNARDEL
Conseillers Communautaires, formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(es) :

Mme Carole LAMBOGLIA procuration à M. Bernard LONG, M. Jean-Michel ARNAUD procuration à M. Daniel BOREL, Mme Sylvie LABBÉ procuration à Mme Marie-Christine LAZARO, Mme Maryvonne GRENIER procuration à M. Daniel GALLAND, M. Hervé COMBE procuration à M. Gérald CHENAVER

Absent(s) :

M. Claude NEBON, M. Benjamin CORTESE, M. Christophe PIERREL

Il a été procédé, conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Denis DUGELAY, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.

Le rapporteur expose :

Par délibérations respectives des 15 octobre 2014 et 11 février 2015, la Communauté d'Agglomération « Gap en plus grand » et la Communauté de Communes de Tallard-Barcillonnette ont acté leur participation au Système d'Information Géographique départemental dénommé « GéoMAS ».

Le fonctionnement de ce système est régi par une convention passée entre le Conseil Départemental et tous les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) adhérant au dispositif, et instaure notamment un comité de pilotage qui « se réunit au moins une fois par an pour faire le point sur l'avancement du projet, réaliser les arbitrages nécessaires, valider les budgets et définir les orientations concernant les évolutions du projet ».

Conformément à cette convention, chaque EPCI doit désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant pour siéger au sein de cette instance.

Il est proposé de procéder par vote à main levée pour cette désignation, comme l'autorise l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, si l'unanimité des membres en est d'accord.

Décision :

Vu la Convention de partenariat du SIG mutualisé "Géomatique Mutualisée des Alpes du Sud : GéoMas" portée par le Département des Hautes-Alpes et signée le 5 Février 2015 par les Communautés de Communes du Laragnais, de l'Embrunais, du Pays de Serre-Ponçon, de la Vallée de l'Avance, du Pays des Ecrins, de la Vallée de l'Oule, de l'Escarton du Queyras, de Tallard-Barcillonnette, du Savinois - Serre-Ponçon, du Buëch-Dévoluy, du Serrois, du Briançonnais, du Valgaudemar, du Canton de Ribiers - Val de Méouge, interdépartementale des Baronnies, du Champsaur, du Sisteronais, du Guillestrois, de la Motte-du-Caire - Turriers, du Haut-Buëch, de la Vallée de l'Ubaye, du Haut-Champsaur, d'Ubaye - Serre-Ponçon et la Communauté d'Agglomération du Gapençais ;

Vu l'arrêté préfectoral du 26 octobre 2016 portant la fusion de la Communauté d'Agglomération « Gap en plus grand » et de la Communauté de communes de Tallard-Barcillonnette étendue aux communes de Curbans et Claret ;

Il est proposé :

Article unique : de désigner parmi les membres élus du Conseil Communautaire un titulaire et son suppléant pour participer au comité de pilotage conformément à la convention de partenariat afférente.

M. le Président propose la candidature de M. Olivier PAUCHON comme membre titulaire.

M. Serge AYACHE se propose comme membre suppléant.

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR : 56

Les représentants au Comité de Pilotage du SIG départemental GéoMAS sont donc les suivants :

Titulaire : M. Olivier PAUCHON

Suppléant : M. Serge AYACHE

Le Président

Roger DIDIER

Transmis en Préfecture le :

Affiché ou publié le :

16 DEC. 2020

16 DEC. 2020